

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention d'objectifs entre la Ville de Quimper et l'Association Maison Pour Tous de Penhars pour la période 2024/ 2025

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Association Maison Pour Tous de Penhars pour la période 2024-2025.

La convention d'objectifs signée entre la Ville de Quimper et la Maison Pour Tous de Penhars le 1^{er} janvier 2020 arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Dans la continuité du projet animation globale mené ces dernières années par la Maison Pour Tous de Penhars et convaincue que celle-ci assure une mission structurante au service des habitants du quartier, la ville de Quimper décide de soutenir le projet présenté par l'association.

C'est pourquoi, la CAF du Finistère et la Ville de Quimper ont décidé de soutenir l'initiative de la MPT de Penhars qui présente un projet d'animation globale sur une période de deux ans. Au terme de cette période, un nouveau projet social partagé et construit avec les habitants sera proposé par la MPT de Penhars.

En effet, ce projet qui se déroule sur 2 années est la phase déterminante qui permettra de déployer le processus de participation des habitants dans l'élaboration du nouveau projet associatif en lien avec l'agrément centre social de la CAF.

Pour mener à bien la mobilisation des habitants autour de l'élaboration de ce nouveau projet, la MPT sera accompagnée par une fédération d'éducation populaire significativement outillée dans les pédagogies de participation des habitants.

Aussi, la présente convention énonce et développe les orientations du projet 2024-2025 de la structure ainsi que les missions d'animation du territoire, de lien social et de mission éducative en direction des enfants, des familles et de la jeunesse.

Elle précise les moyens financiers que la collectivité entend mettre à disposition de l'association pour faire face à ses besoins de fonctionnement et de développement pour les 2 prochaines années.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Quimper accompagne la mise en œuvre de ce projet associatif par l'attribution d'une dotation globale, dont le montant est fixé annuellement par le conseil municipal après le vote du budget.

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (42 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la nouvelle convention d'objectifs entre la commune de Quimper et l'association MPT de Penhars qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 2 ans.